

Séance extraordinaire
- 10 juin 1966 -

Le dix juin mil neuf cent soixante six à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary, Maire.

Présents : M^r Allary, Furet, Villet, Philippeau, Duroucia, Joseph, Borderon, Lhommier, Mazire, Desmouillers.
Absents : M^r de Suemain.

Adduction d'eau.

Le Conseil décide faire établir comme prévu à la précédente réunion, un branchement pour l'école et la cantine. Il sera fait aussi un branchement chez l'instituteur.

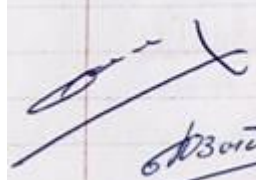
Quand à l'électricité, il est nécessaire qu'il y ait un compteur pour l'école et la cantine et un autre chez l'instituteur.

Groupe moto pompe.

M^r le maire indique que M^r Mathieu de Beaumais propose de racheter le groupe pour cinq cents francs, alors que M^r Gallais de Laverlhac n'en offre que quatre cent cinquante francs. Il est bien entendu, décidé de le céder à M^r Mathieu pour cinq cents francs.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Furet  Philippeaux Duroucia

 Borderon Lhommier Mazire Desmouillers 